

## *L'Union européenne se dit prête à lancer la plus lourde procédure de sanction contre la Pologne*

L'article du Monde étudié, date du 26 juillet 2017. La Pologne est membre de l'Union Européenne (l'UE) depuis 2004, et semblait être « un modèle de transformation économique et durable »<sup>1</sup>. Avec l'élection de A. Duda à la présidence de la République en 2015 et la victoire du PiS, parti conservateur « Droit et Justice », les relations avec l'UE se sont tendues au point que la Commission Européenne se sente « prête à déclencher »<sup>2</sup> des sanctions à l'encontre de la Pologne.

Quelles sont les raisons de cette colère européenne ? Une perspective libérale peut-elle nous aider à répondre à ces questions ?

### I – Les raisons d'une colère

#### A- Pour quelles raisons l'UE se fâche-t-elle ?

En se situant dans une perspective libérale, expliquons les origines de la discorde entre la Pologne et l'UE.

Depuis l'arrivée de A. Duda, toute une série de « lois contestées »<sup>3</sup> sont votées par un parlement acquis au PiS.

Comme l'indique Le Monde, c'est la « réforme controversée du Tribunal Constitutionnel »<sup>4</sup> mise en œuvre en décembre 2015 qui « suscite les plus vives critiques de l'opposition et des institutions européennes »<sup>5</sup>. Si elle était adoptée, cette loi supprimerait « l'organe indépendant du contrôle de la constitutionnalité des lois »<sup>6</sup>, et mettrait à mal le principe clé de la protection de l'état de droit par l'UE.

Aussi, la Commission européenne a-t-elle lancée le 15 janvier 2016 « une procédure de sauvegarde de l'état de droit »<sup>7</sup> par laquelle Bruxelles invitait Varsovie à suivre ses recommandations. Après des dialogues infructueux, Bruxelles « durci le ton »<sup>8</sup>, et se dit « prête à déclencher immédiatement »<sup>9</sup> la procédure de sanction visant à suspendre les droits de vote de la Pologne dans l'UE.

Cette position à la fois de négociation constante, de consensus, est la colonne vertébrale de l'UE. En effet, cette construction « technocratique »<sup>10</sup> est née des différents conflits qui ont meurtri l'Europe à la fin du XIX<sup>e</sup> et au cours du XX<sup>e</sup> siècle.

<sup>1</sup> Soloch, K., La "Nouvelle Pologne" et sa politique étrangère, entre repli identitaire et critiques européennes. RAMSES 2017.

<sup>2</sup> L'Union européenne se dit prête à lancer la plus lourde procédure de sanction contre la Pologne, 2017. . Le Monde.

<sup>3</sup> Soloch, K., La "Nouvelle Pologne" et sa politique étrangère, entre repli identitaire et critiques européennes. RAMSES 2017.

<sup>4</sup> Ibid.

<sup>5</sup> Ibid.

<sup>6</sup> Soloch, Krzysztof, La solitude européenne de la Pologne, durcissement intérieur, crispation extérieure. RAMSES 2018.

<sup>7</sup> Soloch, K., La "Nouvelle Pologne" et sa politique étrangère, entre repli identitaire et critiques européennes. RAMSES 2017.

<sup>8</sup> L'Union européenne se dit prête à lancer la plus lourde procédure de sanction contre la Pologne, 2017. . Le Monde.fr.

<sup>9</sup> Ibid.

<sup>10</sup> Moreau-Déforge, P., Projet européen : l'utopie réduite à une simple parenthèse ? Entre détricotage et nouveau projet. RAMSES 2017.

Dès lors, l'UE qui se présente « comme la gardienne des valeurs humanistes »<sup>11</sup> demeure « une machine à négocier »<sup>12</sup> dans l'attente et la concertation : juillet 2017, Bruxelles se dit « prête », mais quand le fera-t-elle ?

### B- Quelles sont donc ces sanctions ?

Le Monde explique, qu'en cas de persistance de la Pologne à enfreindre les principes fondamentaux de l'UE, cette dernière déclencherait « l'arme nucléaire », à savoir l'article 7 du TUE. Cet article est-il efficace ? Il s'agit d'une procédure longue et complexe, « inefficace dans le court terme, la phase punitive requérant l'unanimité au sein du Conseil, où Varsovie est assurée du veto de la Hongrie »<sup>13</sup>, puisque l'UE se « voit minée de l'intérieur par au moins deux Etats »<sup>14</sup>. Cet article 7, est conditionné par différentes recommandations dont le fondement est décrit dans l'article 2 du TUE qui indique que « l'UE est fondée sur les valeurs de respects et de dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'état de droits (...) ». En effet, « le pacte européen [est] un contrat en recomposition multidimensionnelle et permanente »<sup>15</sup>.

La procédure s'avère d'une complexité technocratique qui semble avoir peu de chance d'aboutir, d'autant que si Bruxelles était « prête immédiatement » en juillet 2017, elle ne déclencherait le processus qu'en décembre 2017 après une quatrième recommandation.

## II - Pourquoi une perspective libérale

### A – Des solutions autour de négociations.

La perspective libérale est définie par l'interaction et les interdépendances des institutions qui vont influencer les événements dans le monde<sup>16</sup>. Analyser un fait, ses causes et conséquences depuis cette perspective revient donc à mettre en évidence le rôle des organisations internationales, leurs fonctions et leurs échanges. La position de l'UE vis à vis de la Pologne peut être analysée dans cette perspective puisque cette institution n'utilise que la négociation et les recommandations pour faire respecter ses principes fondamentaux. Il existe bien des outils de contrainte, comme l'article 7, mais cela ne reste que des mesures « pré-ventives »<sup>17</sup>.

### B – Mais toutes ces interactions institutionnelles permettraient-elles la survie du projet européen ?

Alors que Varsovie « dénonce un chantage »<sup>18</sup> dans l'attitude conciliante et patiente de la Commission face aux manquements de la Pologne, l'UE peut-elle toujours faire valoir son

<sup>11</sup> Moreau-Défarge, P., *Projet européen : l'utopie réduite à une simple parenthèse ?* Entre détricotage et nouveau projet. RAMSES 2017.

<sup>12</sup> Moreau-Défarge, P., *Les Etats de l'Union européenne : vivre sans le projet européen ?* Les illusions d'un retour vers le passé. RAMSES 2017.

<sup>13</sup> Michelot, M., 2018. *Quelle réponse européenne aux défaillances de l'Etat de droit ?* Europe puissance de Valeurs.

<sup>14</sup> Ibid.

<sup>15</sup> Moreau-Défarge, P., *Projet européen : l'utopie réduite à une simple parenthèse ?* Entre détricotage et nouveau projet. RAMSES 2017.

<sup>16</sup> Nau, H.R., 2019. *Perspectives on international relations: power, institutions, and ideas.*

<sup>17</sup> Michelot, M., 2018. *Quelle réponse européenne aux défaillances de l'Etat de droit ?* Europe puissance de Valeurs.

<sup>18</sup> L'Union européenne se dit prête à lancer la plus lourde procédure de sanction contre la Pologne, 2017. . Le Monde.fr.

projet de paix et d'union avec des institutions aussi complexes juridiquement que technocratiquement ? Ne peut-on y voir un relatif échec alors que rien dans les différents traités ne permettait d'anticiper la moindre défaillance d'Etat membre. Comment l'UE peut-elle faire face sereinement et diplomatiquement à ces Etats indisciplinés puisque dans chaque situation, il faut que les « Etats membres s'accordent sur la recevabilité du principe de conditionnalité »<sup>19</sup>. En se référant au dilemme du prisonnier et en particulier celui de sécurité décrit par Henry R. Nau<sup>20</sup>, dans une perspective libérale, l'UE ne se trouve-t-elle pas dans la position du « gardien frustré » face à des prisonniers, dont quelle que soit la peine n'ont que faire des conséquences ?

A toujours être dans la négociation et dans l'attentisme, comment fait-on pour survivre dans un monde où la lutte pour le pouvoir domine ? Comment l'UE, aujourd'hui à 28 demain à 27 va-t-elle pouvoir continuer d'avoir un pouvoir d'attraction alors que son autorité est mise à mal par d'autres membres ?

Comment l'UE peut-elle réagir et vivre avec des membres qui proposent « une communauté euro-réaliste de nations et d'Etats »<sup>21</sup>.

**© TOUS DROITS RESERVES - 2018**

---

<sup>19</sup> *Michelot, M.*, 2018. Quelle réponse européenne aux défaillances de l'Etat de droit? Europe puissance de Valeurs.

<sup>20</sup> *Nau, H.R.*, 2019. Perspectives on international relations: power, institutions, and ideas.

<sup>21</sup> La Pologne ou le paradoxe eurosceptique, 2016. . Institut Montaigne.